



BREVES HEBDOMADAIRES

CHINE CONTINENTALE

CONJONCTURE ([ici](#))

Conjoncture : les indices PMI officiel et Caixin-Markit divergent sur l'appréciation de la dynamique de l'activité dans le secteur manufacturier en décembre même s'ils restent tous deux en territoire positif

ECONOMIE GENERALE ([ici](#))

Politique monétaire : la Chine convertira le taux d'intérêt de référence pour les prêts existants en LPR en 2020 ; la PBoC a annoncé une baisse du RRR de 50 pbp pour libérer environs 800 Mds RMB de liquidité dans le système financier

BANQUE ET FINANCE ([ici](#))

Ouverture financière : la suspension du London-Shanghai Stock Connect

Marché boursier : la législature suprême de la Chine a approuvé la nouvelle loi sur les valeurs mobilières après cinq ans de révisions

Marché de change : le CFETS a ajusté son panier de devise pondéré

ECHANGES ET POLITIQUE COMMERCIALE ([ici](#))

Guerre commerciale : signature de la phase 1 du trade deal le 15 janvier annoncée par Donald Trump

Contrôle des exportations : la Chine publie son projet de loi sur le contrôle des exportations

CLIMAT DES AFFAIRES ([ici](#))

Investissements : entrée en vigueur de la loi sur les investissements étrangers et de son règlement d'application

Investissements : entrée en vigueur des mesures pour le « rapport d'informations » devant être fourni par les investisseurs étrangers

Investissements : publication et entrée en vigueur de l'interprétation juridique de la loi sur les investissements étrangers par la Cour Suprême

INDUSTRIE ET NUMERIQUE ([ici](#))

Télécom : Huawei aurait été subventionné à hauteur de 75 Mds USD

Technologies : Pan Jianwei, père du quantique chinois, entretiendrait des liens avec le complexe militaro-industriel

Santé (produits pharmaceutiques) : le MIIT rend publique une deuxième liste d'entreprises appelées à se regrouper pour mettre fin aux pénuries

DEVELOPPEMENT DURABLE, ENERGIE ET TRANSPORTS ([ici](#))

Energie : vers une relance des investissements dans le secteur des énergies renouvelables chinois

Développement durable : le MEE communique sur la rédaction du 14ème plan quinquennal environnement (2021-2025)



Transports : *présentation du bilan de 2019 et des objectifs de 2020 pour le secteur des transports au cours de la réunion de travail nationale des transports 2020 le 26 décembre*

HONG KONG ET MACAO ([ici](#))

Tourisme : *Chute de 55,9% du nombre de visiteurs en novembre.*

Banques virtuelles : *ZA Bank lance un programme pilote à Hong Kong afin de tester ses services de banque virtuelle.*



CONJONCTURE

Conjoncture : les indices PMI officiel et Caixin-Markit divergent sur l'appréciation de la dynamique de l'activité dans le secteur manufacturier en décembre même s'ils restent tous deux en territoire positif

Pour le secteur manufacturier, l'indice des directeurs d'achats (PMI) officiel se stabilise à 50,2 en décembre, restant en territoire positif depuis deux mois consécutifs. Le sous-indice de la production officiel s'est fortement accru de 52,6 en novembre à 53,2 en décembre à l'approche du nouvel an chinois. Par contre, l'indice PMI Caixin-Markit s'abaisse légèrement à 51,5 en décembre, contre 51,8 en novembre. La baisse de l'indice PMI Caixin-Markit est liée au recul des sous-indices de la production et des nouvelles commandes (qui demeurent toutefois en territoire positif).

Le PMI officiel non manufacturier se réduit à 53,5 en décembre contre 54,4 en novembre, restant en territoire positif. La baisse est essentiellement due au ralentissement saisonnier du sous-indice de la construction qui passe de 59,6 en novembre à 56,7 en décembre.

Pour mémoire, le PMI manufacturier de Caixin, compilé par la société d'analyse de données IHS Markit Ltd., est axé sur l'industrie légère tandis que l'enquête officielle est basée sur l'industrie lourde.

Retour au sommaire ([ici](#))

ECONOMIE GENERALE

Politique monétaire : la Chine convertira le taux d'intérêt de référence pour les prêts existants en LPR en 2020 ; la PBoC a annoncé une baisse du RRR de 50 pdb pour libérer environ 800 Mds RMB de liquidité dans le système financier

La Chine convertira le taux d'intérêt de référence pour les prêts existants en *Loan Prime Rate (LPR)* en 2020, a annoncé la PBoC le 28 décembre. A compter du 1^{er} janvier 2020, les institutions financières ne seront plus autorisées à signer des contrats basés sur des taux d'intérêt de référence précédents, les institutions financières et leurs clients peuvent négocier et décider des taux d'intérêt des prêts existants au cours de la période d'ajustement de mars à août 2020. Les prêts existants basés sur des taux d'intérêt de référence précédents seront remplacés par l'ajout de points de base aux LPR correspondants. Les institutions financières et leurs clients peuvent également convenir de nouveaux taux d'intérêt fixes pendant la période d'ajustement. Le taux d'intérêt de référence ne peut être changé qu'une seule fois pendant la période d'ajustement. Le taux d'intérêt sur les prêts immobiliers commerciaux individuels existants devrait rester inchangé, afin de mettre en œuvre la réglementation immobilière du gouvernement.

Pour mémoire, la PBoC a annoncé en août 2019 un changement de méthodologie de calcul du *Loan Prime Rate (LPR)*, qui devra désormais servir de référence pour la détermination des taux d'intérêt pour les nouveaux prêts bancaires, visant à réduire le coût d'emprunts pour soutenir l'économie réelle. Les banques doivent désormais déterminer le nouveau taux mensuel, chaque 20 du mois, en ajoutant quelques points de base à leur coût d'emprunt auprès de la PBoC lors d'opérations *d'open market* (principalement la facilité de prêt à moyen terme). Jusqu'à présent, près de 90% des nouveaux prêts ont adopté le taux de référence LPR, mais les prêts existants sont toujours tarifés sur la base du taux de prêt de référence précédent. Actuellement, le LPR sur un an est à 4,15%, en baisse de 16 pdb par rapport en août. Le taux de prêt bancaire de référence précédent restait stable à 4,35% depuis octobre 2015. Le LPR sur cinq ans est à 4,80%.

De manière à réduire l'impact de cette réforme du LPR sur les marges des banques, la PBoC a annoncé le 1^{er} janvier une baisse du ratio de réserves obligatoires (*required reserve ratio, RRR*) de 50 pdb. Cette annonce entrera en vigueur le 6 janvier et libérera environ 800 Mds RMB (115 Mds USD) de liquidités dans le système financier, les petites et moyennes banques devraient recevoir environ 120 Mds RMB de liquidités. La PBoC a déclaré que la baisse du RRR réduirait le coût de financement des banques de 15 Mds RMB, abaissant ainsi le RRR des grandes banques à 12,5% et celui des petites banques à 10,5%. Injecter plus de liquidités maintenant permettrait également de réduire les risques de resserrement du crédit avant les longues vacances du nouvel an lunaire plus tard ce mois-ci et l'émission des *special purpose bonds* des collectivités en avance.

Pour mémoire, la PBoC a déjà réduit le RRR huit fois depuis le début de 2018 pour libérer des liquidités pour les banques et les inciter à prêter alors que la croissance économique a atteint son rythme le plus faible en près de 30 ans. Le Premier ministre chinois Li Keqiang a fait part de ses attentes concernant une réduction imminente des RRR dans un discours fin décembre, affirmant que les autorités envisageaient davantage de mesures pour réduire les coûts de financement des petites entreprises, notamment des réductions de RRR généralisées et « ciblées » visant à aider les secteurs les plus vulnérables de l'économie.

[Retour au sommaire \(ici\)](#)

BANQUE ET FINANCE

Ouverture financière : la suspension du *London-Shanghai Stock Connect*

La Chine aurait suspendu le programme de cotation transfrontalière entre les bourses de Shanghai et de Londres - *London-Shanghai Stock Connect*. La suspension, rapportée pour la première fois par Reuters, interviendrait après que le gouvernement britannique a à plusieurs reprises critiqué la répression des manifestations à Hong Kong par Pékin. Pékin a également accusé les gouvernements américain et britannique d'ingérence dans ses affaires intérieures. La LSE a refusé de commenter alors que le régulateur des valeurs mobilières (CSRC) a nié cette rumeur de suspension.

Pour mémoire, le *London-Shanghai Stock Connect*, qui permet aux sociétés cotées à Shanghai (SSE) de lever des fonds au LES sous forme de *Global depositary receipts* (GDR), et aux sociétés cotées au LSE de vendre leurs actions sur le SSE sous forme de *China depositary receipts* (CDR), a été lancé le 4 juin 2019, après avoir été reporté en décembre 2018. *Huatai Securities Co. Ltd.* est la première entreprise à s'inscrire à ce programme en vendant pour 1,5 Md USD de GDRs sur le LES le 17 juin 2019.

Marché boursier : la législature suprême de la Chine a approuvé la nouvelle loi sur les valeurs mobilières après cinq ans de révisions

Le 28 décembre, la législature suprême de la Chine a approuvé la nouvelle loi sur les valeurs mobilières (*Securities Law*) du pays. La nouvelle loi entrera en vigueur le 1^{er} mars 2020. La loi révisée comprend des dispositions visant à étendre progressivement le système d'enregistrement sur les introductions en bourse à l'échelle nationale, des exigences plus strictes en matière de divulgation d'informations et des sanctions plus sévères pour les violations de marché. Le plan de la mise à jour de la loi sur les valeurs mobilières, promulguée en 1999, a démarré en 2014 afin de mieux s'adapter à l'évolution du marché boursier. Néanmoins, les efforts se sont enlisés durant le processus de révision en raison des fluctuations du marché, y compris l'effondrement du marché boursier en 2015. La révision de la loi s'est accélérée cette année, notamment suite à la précédente revue en août.

Dans le cadre du système d'enregistrement, la nouvelle loi autorise les bourses à examiner et à approuver les demandes de cotation en lieu et place du régulateur des valeurs mobilières (CSRC). En outre, l'exigence commerciale minimale pour qu'une entreprise puisse se qualifier pour une nouvelle cotation est réduite : une «capacité d'exploitation durable» et non plus une «capacité de rentabilité durable» est nécessaire. Dans le même temps, la loi révisée ajoute un nouveau chapitre sur la divulgation d'informations qui oblige les entreprises à divulguer en termes clairs et concis toutes les informations pertinentes dans leurs documents de demande d'introduction en bourse pour permettre aux investisseurs de prendre des décisions d'investissement précises en fonction de leur vision de la valeur d'une entreprise.

La nouvelle loi durcit par ailleurs davantage les sanctions sur la violation du marché par rapport à la loi précédente (600000 RMB au maximum), car les législateurs portent la sanction maximale sur la fraude à 20 M RMB, la sanction maximale sur la manipulation du marché à 10 M RMB et la sanction maximale sur le délit d'initié à 5 M RMB.

La nouvelle loi permet également à la Chine de tester son propre mécanisme de « recours collectif » dans les litiges en valeurs mobilières afin de protéger les intérêts des investisseurs, autrement dit, les investisseurs pourront agir en groupes pour demander une compensation pour les violations du marché boursier par le biais de poursuites civiles.



Marché de change : le CFETS a ajusté son panier de devise pondéré

Le *China Foreign Exchange Trade System* (CFETS) a réduit la pondération du dollar américain dans le panier de devises CFETS de 21,40% à 21,59% et a augmenté la pondération de l'euro à 17,40% de 16,34%. L'ajustement a affecté également plusieurs autres devises. La pondération du yen japonais est ramenée de 11,53% à 11,16%, et celle du dollar de Hong Kong de 4,28% à 3,57%. La pondération de la livre sterling est réduite de 3,16% à 2,75% et celle du dollar australien de 4,4% à 5,2%.

La Chine a introduit l'indice des taux de change du yuan pondéré en fonction des commerces extérieurs en décembre 2015 dans le cadre d'une restructuration visant à mettre en place un régime de change plus transparent et plus axé sur le marché. Le panier n'a été ajusté qu'une seule fois en 2017, lorsque le nombre de devises est passé de 13 à 24 et que la pondération du dollar américain est passée de 26,4% à 22,4%.

Retour au sommaire ([ici](#))

ECHANGES ET POLITIQUE COMMERCIALE

Guerre commerciale : signature de la phase 1 du *trade deal* le 15 janvier annoncée par Donald Trump

Le président Donald Trump a twitté qu'il signera la phase 1 du *trade deal* avec des représentants de haut-niveau chinois le 15 janvier à la Maison Blanche. Il a également indiqué vouloir se rendre à Pékin prochainement afin de débiter le dialogue sur la phase 2.

La Chine reste silencieuse quant à la date de signature mais signale toujours vouloir le *deal*. Un éditorial du « Quotidien du peuple » a en effet publié le 31 décembre « *tout le monde souhaite que la Chine et les États-Unis signent l'accord de phase 1* ».

[Lire le tweet par Donald Trump](#)

Contrôle des exportations: la Chine publie son projet de loi sur le contrôle des exportations

Le 28 décembre 2019, le comité permanent de l'Assemblée Populaire Nationale a publié sur son site officiel un nouveau projet de loi sur le contrôle des exportations, ouvert aux commentaires publics jusqu'au 26 janvier 2020.

Ce projet de Loi s'applique à l'exportation des « articles contrôlés »-c'est-à-dire les biens, les services, et les technologies liées au maintien de la « sécurité nationale » et à l'exécution de « l'obligation internationale », y compris les biens à double usage, militaires et nucléaires etc.

En imitant le modèle américain du contrôle des exportations, les mesures prohibitives ou restrictives par l'Etat chinois s'appliqueront non seulement au déplacement des « articles/biens contrôlés » sur le territoire chinois vers l'étranger, mais aussi au transfert des « articles/bien contrôlés » des personnes physiques, morales, et organisations chinoises aux personnes physiques, morales et organisations étrangères.

Pour rappel, un premier projet de loi sur le contrôle des exportations a été issu en juillet 2017. En comparaison, le nouveau projet de loi a annulé deux dispositions dans le premier texte qui ont provoqué une grande inquiétude:

- la disposition prévoyant qu'en cas de guerre ou en cas d'autres situations de crise internationale, l'Etat chinois pourrait prendre des mesures nécessaires sur le contrôle des exportations de n'importe quels biens, services, ou technologies ;
- la disposition prévoyant que serait soumise à la présente loi la réexportation des produits étrangers incorporant un certain pourcentage d'articles chinois contrôlés, depuis un territoire hors de la Chine continentale vers un pays/région tiers.*

Selon un juriste chinois à Shanghai cité par le *South China Morning Post* le 31 décembre, l'annulation de ces deux dispositions montre un « certain degré de retenue » de la part de Pékin. Pour rappel, la Chine n'a toujours pas publié sa « liste des entités peu fiables »-un projet de liste annoncé en mai dernier, ayant vocation à recenser les entreprises, organisations, ou personnes physiques étrangères qui « imposent sur des entités chinoises et pour des motifs non-commerciaux, des blocages ou d'autres mesures susceptibles de causer des dommages substantiels à l'industrie chinoise et de poser une menace potentielle à la sécurité nationale chinoise » (voir les brèves de la semaine du 27 mai 2019).



En outre, par rapport au premier texte qui ne faisait qu'encourager l'établissement d'un mécanisme intérieur de *compliance* par les exportateurs, le présent projet de loi rend obligatoire sa mise en place.

Le nouveau texte a aussi alourdi les sanctions infligées aux exportateurs ayant violé les dispositions obligatoires du contrôle des exportations, ainsi qu'aux exportateurs enregistrés dans la « liste noire » du système du crédit social.

**Néanmoins, la réexportation des articles chinois contrôlés sera toujours soumise à la présente loi.*

Retour au sommaire ([ici](#))

CLIMAT DES AFFAIRES

Investissements : entrée en vigueur de la loi sur les investissements étrangers et de son règlement d'application

La nouvelle loi sur les investissements étrangers adoptée le 15 mars 2019 est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Elle remplace les lois sur les sociétés à capitaux étrangers, sur les sociétés à capitaux mixtes, et sur les sociétés mixtes coopératives ([voir les brèves de la semaine du 11 mars 2019](#)).

Le règlement d'application adopté le 12 décembre 2019 est aussi entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Ce dernier annule notamment la disposition du projet de règlement qui prévoyait de soumettre à la liste négative les entreprises situées à l'étranger contrôlées de facto par des entités chinoises. Ce règlement instaure également une période de transition de 5 ans à partir du 1^{er} janvier 2020 (au lieu de 5 ans et 6 mois prévus dans le projet de règlement) afin que les entreprises étrangères (et leurs JV) modifient leur structure juridique pour les rendre conformes aux lois sur les sociétés et sur les sociétés en commandite. Le règlement d'application prévoit également des pénalités à l'encontre des adjudicataires discriminant les investisseurs étrangers lors de marchés publics.

Investissements : entrée en vigueur des mesures pour le « rapport d'informations » devant être fourni par les investisseurs étrangers

Les mesures sur le rapport d'informations devant être fourni par les investisseurs étrangers sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Une disposition du projet publié par le MOFCCOM le 8 novembre a été annulée. Celle-ci prévoyait que le respect de l'obligation de renseignement du rapport d'informations pourrait être utilisé par les gouvernements locaux comme un critère de décision pour l'octroi aux investisseurs étrangers de mesures de soutien (politiques préférentielles).

A l'inverse, une nouvelle disposition a été ajoutée par rapport au projet. Celle-ci impose une obligation de protection des secrets commerciaux par les autorités chinoises recevant ces informations. Cette disposition est déjà prévue dans la loi sur les investissements étrangers et dans son règlement d'application mais cette disposition reste très générale et ne fait pas l'objet de précision supplémentaire.

Investissements : publication et entrée en vigueur de l'interprétation juridique de la loi sur les investissements étrangers par la Cour Suprême

L'interprétation juridique de la loi sur les investissements étrangers, adoptée par la Cour Suprême de Chine le 16 décembre, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Celle-ci donne plus de précisions sur ce qui entre dans le cadre de la loi (1) et sur la validité des contrats (2)

1) L'interprétation prévoit que la loi sur les investissements étrangers s'applique aux contrats suivants : les contrats d'établissement des entreprises étrangères, les contrats de cession d'actions, les contrats de cession de parts et les contrats d'établissement des nouveaux projets.

Les différends contractuels résultants de l'accumulation des droits par les investisseurs étrangers grâce aux dons, aux répartitions de biens immobiliers, aux fusions et scissions des entreprises sont également soumis à la présente interprétation.



2) Les contrats sont considérés comme invalides si l'investisseur étranger investit dans un secteur interdit, ou dans un secteur restreint sans avoir rempli les conditions obligatoires.

Retour au sommaire ([ici](#))

INDUSTRIE ET NUMERIQUE

Télécom : Huawei aurait été subventionné à hauteur de 75 Mds USD

Selon un article du [Wall Street Journal](#) paru le 25 décembre, le leader chinois des télécommunications aurait bénéficié de subventions de la part de l'État chinois pour un montant total estimé à 75 Mds USD sur vingt ans. Cette aide financière aurait pris des formes diverses : subventions (les terrains pour son nouveau siège de Dongguan auraient notamment été acquis pour des montants estimés à entre 10% et 50% de la valeur commerciale des sites concernés) ; facilités d'emprunt (dont 30 Mds USD de lignes de crédits par China Development Bank et Export-Import Bank) ; crédit d'impôts (pour un montant estimé à 25 Mds USD sur la période 2008-2018), etc., selon une méthodologie que le quotidien américain précise dans un [second article](#) publié le même jour.

Le lendemain, Huawei a répondu par la voix de Karl Song, vice-président du département de la communication du groupe. [Selon l'intéressé](#) : « *comme les autres entreprises technologiques opérant en Chine, y compris les entreprises étrangères, Huawei reçoit un soutien du gouvernement. Mais nous n'avons jamais reçu aucun soutien supplémentaire ou un traitement spécial* ». Selon le *Wall Street Journal*, toujours, le montant de l'assistance financière dont a bénéficié Huawei sur la période 2013-2018 serait pourtant 17 fois plus important que celui reçu par son concurrent finlandais, Nokia, sur la même période.

Pour rappel : alors que le débit permis par la 5G devrait permettre aux objets d'être connectés avec une très faible latence, augurant d'une nouvelle phase du développement de l'internet (internet industriel), des questions se posent quant à la possibilité que Huawei puisse communiquer certaines informations au gouvernement chinois. Ces questions portent sur l'entreprise Huawei elle-même, groupe non coté dont [l'origine de l'actionnariat est inconnue](#) et dont le fondateur est issu de l'armée. Elles portent également sur l'environnement juridique dans lequel la société évolue : l'article 14 de la Loi chinoise sur le renseignement appelle en effet « *les organisations et citoyens pertinents à fournir le soutien, l'assistance et la coopération nécessaires* » aux services de renseignement chinois. L'étendue du soutien financier dont bénéficie l'entreprise (dont les prix sont généralement plus bas que ceux pratiqués par ses deux principaux concurrents : Nokia et Ericsson) de la part du gouvernement chinois fait également débat.

Technologies : Pan Jianwei, père du quantique chinois, entretiendrait des liens avec le complexe militaro-industriel

Comme le rapporte un [article du Washington Post](#) rendu public le 27 décembre, l'entreprise américaine Strider a [mis en évidence](#) les liens entre le scientifique Pan Jianwei, chef de file de l'effort chinois dans le domaine des sciences quantiques, et plusieurs entreprises chinoises issues du complexe militaro-industriel du pays. En septembre 2017, Pan Jianwei a ainsi été nommé directeur adjoint du comité scientifique de CSIC, principal constructeur des bâtiments pour la marine chinoise (CSIC a notamment développé le deuxième porte avion chinois, [lancé en décembre 2019](#)), afin d'établir trois laboratoires destinés à la recherche en matière de navigation, communication et détection quantiques. En avril 2018, Pan Jianwei a également signé un accord de coopération entre University of Science & Technology of China (USTC, Hefei), où il opère, et CETC, conglomérat spécialisé dans l'électronique à des fins militaires, afin notamment de conduire des recherches conjointes en matière de détection quantique.

Le rapport de Strider pointe également les liens étroits noués entre le laboratoire quantique et plusieurs universités de renom, en particulier l'université Heidelberg, en Allemagne. Le doyen du

département de physique de ladite université, M. Matthias Weidemuller, a conduit des recherches à USTC dans le cadre du programme [« 1 000 talents »](#) ; Heidelberg a également fourni des équipements au laboratoire quantique d'USTC, participé à la formation d'au moins 16 de ses chercheurs, et continue de mener des recherches conjointes avec l'université de Hefei. Enfin, le rapport souligne que certaines recherches conduites par Pan Jianwei auraient bénéficié de financements de la Commission européenne (Marie Curie *fellowship*) et du gouvernement allemand (Humboldt *fellowship*) – entre autres.

Pour rappel : Pan Jianwei a étudié en Autriche auprès d'Anton Zeilinger, avant de revenir en Chine en 2008 dans le cadre du programme [« 1000 Talents »](#), programme du Comité central du Parti Communiste chinois visant à « rapatrier » en Chine les talents académiques de très haut niveau. Une large partie des scientifiques chinois actifs dans le domaine quantique ont également étudié à l'étranger : c'est le cas de Lu Chaoyang, docteur de l'Université de Cambridge (optique) ; de Zhang Qiang, docteur de l'Université de Stanford (technologies de détection) ; Xu Feihu, post-doc au MIT (communication via photon unique, imagerie) ; Mario Szegedy, recruté par Alibaba depuis l'université Rutgers, etc.

En Chine, les sciences quantiques sont par ailleurs directement concernées par l'« intégration civilo-militaire », promue stratégie nationale en 2015 : elles sont explicitement mentionnées comme telles dans le « *Thirteenth Five-Year Science and technology Military-Civil Fusion Special Projects Plan* ».

Santé (produits pharmaceutiques) : le MIIT rend publique une deuxième liste d'entreprises appelées à se regrouper pour mettre fin aux pénuries

Le 31 décembre 2019, le Ministère de l'industrie et des technologies de l'information (MIIT) et trois autres administrations ont [rendu publique](#) une seconde liste d'entreprises appelées à se regrouper afin de parer aux risques de rupture d'approvisionnement. Trois entreprises sont appelées à regrouper leur production : [CGE Healthcare](#) et [Guangzhou Pharmaceuticals](#) ; [Nepharm](#) ; North China Pharmaceutical Group et [CSPC](#). Les produits dont la production devra être centralisée ne sont toutefois pas précisés. Une [première liste](#) avait déjà été publiée en janvier 2019, qui concernait la concentration de la production d'une trentaine d'entreprises. La nature des molécules concernées n'était pas précisée là non plus.

Bien qu'elle soit l'un des principaux exportateurs de produits pharmaceutiques au monde (au point que [certains conseillers de la Maison Blanche](#) se posent la question de savoir si cette situation ne pourrait pas être instrumentalisée dans le cadre de la « guerre commerciale »), la Chine est également confrontée à des pénuries de médicaments. Parmi les principaux facteurs explicatifs : les bouleversements dans les chaînes d'approvisionnement provoqués par les nouvelles exigences environnementales ainsi que les pénuries de matières premières. Une structure spéciale a été mise en place afin de remédier à cette situation, qui est placée sous la tutelle de la Commission nationale de la santé. En octobre 2019, le Conseil des affaires de l'Etat a publié un nouveau [document](#) appelant à optimiser plus avant la gestion des risques de rupture d'approvisionnement.

Retour au sommaire ([ici](#))

DEVELOPPEMENT DURABLE, ENERGIE ET TRANSPORTS

Energie : vers une relance des investissements dans le secteur des énergies renouvelables chinois

Après une baisse constatée des investissements dans les nouveaux projets de production d'énergies propres en Chine au premier semestre 2019 (-39%), plusieurs nouvelles annonces indiquent une reprise de l'intérêt dans le secteur des renouvelables pour les investisseurs chinois. L'entreprise *Ming Yang Smart Energy* prévoit d'investir 9 Mds CNY (env. 1,16 Mds EUR) dans la construction d'un nouveau centre de production et de stockage d'électricité en Mongolie intérieure. Ce centre sera composé d'une partie de production d'électricité éolienne d'une capacité de 1 GW, d'une production solaire de 300 MW et d'un système de stockage d'électricité par des batteries lithium-ion d'une capacité de 320 MW. La construction débutera en août 2020 pour s'achever fin 2021. Au total, ce sont 11 nouveaux projets de production d'énergie renouvelable (y compris le projet de Ming Yang Smart Energy) pour une capacité de 23 GW qui ont été approuvés par les autorités compétentes durant l'année 2019.

En matière de production de composants, le producteur de panneaux solaires JA Solar, un des plus importants fournisseurs du secteur, a également communiqué sur un nouveau plan d'investissement de 6,6 Mds CNY (env. 840 M EUR) visant à réaliser plusieurs centres de production de cellules solaires dans le Zhejiang (côte est), l'un d'une capacité de production annuelle de 5 GW, l'autre d'une production annuelle de 10 GW. Suite à cette annonce, l'entreprise, cotée à la bourse de Shenzhen, a vu la valeur de son action s'apprécier de 1%.

Selon l'Institut de recherche sur l'énergie (*Energy Research Institute*) de l'électricien *State Grid*, le parc de production d'énergie renouvelable chinois (hydroélectricité, éolien, solaire et biomasse) devrait développer une capacité d'env. 1400 GW d'ici 2025, signifiant une installation de près du double de la capacité installée actuelle d'env. 730 GW (chiffres 2018) sur la période 2019 – 2025 (en comparaison, le parc de centrales de production d'électricité à partir du charbon développait env. 1100 GW de capacités en 2018). Selon M. WANG Yaohua, Vice-doyen de l'Institut de recherche sur l'énergie *State Grid* et de l'Institut de recherche économique et du réseau énergétique (*Energy Internet Economics Research Institute*) de *State Grid*, les engagements de la Chine pris dans le cadre de l'Accord de Paris devraient être atteints vers 2025 : la croissance de la production d'électricité à partir du charbon devrait augmenter pour atteindre un maximum à horizon 2025 (de même que les émissions carbone) et la proportion d'énergie non fossile dans la consommation d'énergie primaire devrait dépasser 20% à cette date.

Développement durable : le MEE communique sur la rédaction du 14^{ème} plan quinquennal environnement (2021-2025)

Lors de la conférence de presse du Ministère de l'écologie et de l'environnement (MEE) le 26 décembre, M. XU Biju, Directeur général du département des affaires générales, a présenté les avancées de la rédaction du volet environnemental du 14^{ème} plan quinquennal (2021-2025). La rédaction de cette partie a été lancée début 2019 et est dirigée par M. LI Ganjie, Ministre de l'écologie et de l'environnement. Actuellement, une première ébauche du plan environnemental a été réalisée sur la base des conférences d'experts et des réunions à l'échelle locale.

M. XU a précisé que le 14^{ème} plan quinquennal environnement s'articulerait autour de quatre idées principales: (i) la poursuite d'objectif à plus long-terme : pour le Parti communiste chinois, le 14^{ème} plan



quinquennal constitue une étape cruciale du développement chinois puisqu'il est le premier plan quinquennal après l'achèvement de l'objectif du PCC « *Comprehensively Build a Well-off Society* » en 2021. Aussi, le 14^{ème} plan quinquennal environnement prendra en considération des objectifs pour 2035 et 2050 ; (ii) le développement vert : promouvoir la protection environnementale dans le développement économique ; (iii) l'innovation technique : appliquer les résultats techniques dans la gouvernance environnementale et stimuler l'innovation des entreprises ; (iv) la planification : elle doit être spécifique, acceptable, réaliste et efficace.

Notons que la rédaction du 14^{ème} plan quinquennal environnement suscite encore des discussions entre les parties prenantes. A titre d'illustration, l'intégration d'objectifs liés aux émissions CO₂ fait encore débat.

Transports : présentation du bilan de 2019 et des objectifs de 2020 pour le secteur des transports au cours de la réunion de travail nationale des transports 2020 le 26 décembre

La réunion de travail nationale dans le domaine des transports s'est tenue le 26 décembre. Elle a été présidée par M. FENG Zhenglin, Administrateur de la CAAC (*Civil Aviation Administration of China*), et en présence de M. LI Xiaopeng, Ministre des transports. Selon le compte rendu de la réunion, plus de 3 200 Mds CNY (env. 412 Mds EUR) d'investissements ont été réalisés en 2019. La structure des transports de marchandises s'est améliorée au cours de l'année : le fret a augmenté de 245 M tonnes par voie ferrée et de 400 M tonnes par transport fluvial. Pour 2020, 800 Mds CNY (103 Mds EUR) d'investissements sont prévus dans le secteur ferroviaire, 1 800 Mds CNY (232 Mds EUR) dans les transports routier et fluvial et 90 Mds CNY (12 Mds EUR) dans le transport aérien civil. L'application des nouvelles technologies telles que l'intelligence artificielle, la *blockchain* et la constellation Beidou (système chinois de navigation par satellite) constitue des objectifs majeurs dans le domaine des transports en 2020.

Retour au sommaire ([ici](#))

HONG KONG et MACAO

Tourisme : Chute de 55,9% du nombre de visiteurs en novembre.

Le nombre de touristes a baissé de 55,9% en novembre en g.a. (à 2,6 M de visiteurs) après avoir reculé de 43,7% en octobre. Le nombre de visiteurs chinois (78% du nombre total de touristes) chute de 58,4%. Le taux d'occupation hôtelière baisse à 66% en novembre contre 95% à la même période en 2018 (60% pour les hôtels de luxe).

Le nombre de visiteurs a diminué de 10% (g.a.) au cours des 11 mois de l'année, atteignant 52,7 millions de personnes. Le nombre de visiteurs chinois baisse quant à lui de 9,9% à 41,4 millions.

Banques virtuelles : ZA Bank lance un programme pilote à Hong Kong afin de tester ses services de banque virtuelle.

ZA Bank a démarré le 18 décembre un programme pilote en vue de tester ses services bancaires en ligne, avec la sélection de 2 000 utilisateurs test. ZA Bank proposera à ses utilisateurs test un compte d'épargne multidevises, des dépôts à terme et des virements locaux. ZA Bank fait partie des huit premières banques virtuelles à avoir obtenu des licences de l'Autorité Monétaire (HKMA) depuis mars 2019, et est codétenue par le groupe assurantiel chinois Zhong An Online (51%) et par le groupe hongkongais Sinolink (49%). ZA Bank n'a pas encore fixé de date pour une ouverture officielle. Trois autres banques virtuelles, Livi (détenue par Bank of China Hong Kong et par Jingdong Digits Technology), SC Digital Solutions (détenue à 65% par Standard Chartered) et WeLab Bank (détenue à 100% par WeLab), ont annoncé leur intention de démarrer leurs services au début de l'année 2020.

[Retour au sommaire \(ici\)](#)

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du S.E.R. (adresser les demandes à [pekin\[at\]dgtresor.gouv.fr](mailto:pekin[at]dgtresor.gouv.fr)).

Clause de non-responsabilité

Le SER s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.



Auteur : S.E.R. de Pékin et Service Economique de Hong Kong

Adresse : N°60 Tianzhu, Liangmaqiao, 3e quartier diplomatique, district Chaoyang, 100600 BEIJING – PRC, CP 100600

Rédigé par : Zilan Huang, Furui Ren, Florent Geelhand de Merxem, Pierre Martin, Antoine Bernez, Lianyi Xu, Maxime Sabourin

Revu par : Julien Dumond, Pierre Martin, Valérie Liang-Champrenault

Responsable de publication : Jean-Marc Fenet